

## Pièces Justificatives dans le cadre de la gestion de comptes

Demande de correction ou d'ajout	Pièces justificatives à transmettre
<b>État Civil</b>	Copie de votre carte nationale d'identité ou passeport ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
<b>Représentant légal</b> Le représentant légal est la personne habilitée à percevoir la pension lorsque le pensionné (incapable majeur, placé sous tutelle ou curatelle) ne peut le faire lui même	Pièce justificative : copie de la décision nommant le représentant légal
<b>Enfants</b>	
<b>Pour un enfant recueilli à votre foyer par vous-même ou votre conjoint</b>	Jugement de divorce ou déclaration de veuvage, Tout document administratif établissant que l'enfant a été retenu, pendant la durée de neuf ans, pour le versement des prestations familiales ou du supplément familial de traitement ou pour le calcul de l'impôt sur le revenu.
<b>Pour un enfant adoptif</b>	Photocopie de l'acte ou du jugement d'adoption. Pièce justificative de l'arrivée au foyer, si non notifiée dans le jugement.
<b>Pour un enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale au profit de vous même ou de votre conjoint</b>	Photocopie du jugement de délégation
<b>Pour un enfant placé sous votre tutelle ou celle de votre conjoint</b>	Photocopie de l'acte de tutelle si celle-ci s'est accompagnée de la garde effective et permanente
<b>Pour un enfant recueilli à votre foyer par vous-même ou votre conjoint</b>	Les documents administratifs établissant que l'enfant a été retenu, pendant la durée de neuf ans, pour le versement des prestations familiales ou du supplément familial de traitement ou pour le calcul de l'impôt sur le revenu
<b>Carrière de fonctionnaire</b>	
<b>Ajout d'une période de carrière dans la Fonction Publique d'État</b>	Copie de l'arrêté ou de la décision, nomination en qualité d'élève, de fonctionnaire stagiaire, arrêté de titularisation.
<b>Début de carrière dans une autre Fonction publique (Territoriale, hospitalière)</b>	État authentique des services établi par la CNRACL, à demander auprès de votre employeur ou document du droit information retraite ( Estimation indicative globale ou Relevé de situation individuelle) faisant apparaître la carrière à la CNRACL.
<b>Détachement sur un emploi ne conduisant pas à pension</b>	Arrêté(s) de détachement Copie du titre de perception des cotisations de pension, attestation de versement des retenues, demande d'option (pour un détachement dans un organisme international)

Demande de correction ou d'ajout	Pièces justificatives à transmettre
<b>Période de temps partiel</b>	Déclaration d'une période : Arrêté portant exercice a temps partiel (avec mention quotité, période, surcotisation le cas échéant) Fin d'une période : arrêté de réintégration
<b>Période de disponibilité</b>	Déclaration d'une période : Arrêté plaçant le fonctionnaire en disponibilité ; copie du livret de famille en cas de « disponibilité pour élever un enfant » né après le 1er janvier 2004. Fin d'une période : arrêté de réintégration à temps plein
<b>Congé parental, ou de présence parentale</b>	Déclaration d'une période : Arrêté plaçant le fonctionnaire en congé parental ou de présence parentale ; copie du livret de famille pour un enfant né après le 01/01/2004. Fin d'une période : arrêté de réintégration
<b>Congés formation</b>	Déclaration d'une période : Arrêté plaçant le fonctionnaire en congé de formation, bulletins de paie, demande de congé de formation. Fin d'une période : arrêté de réintégration
<b>Congé de solidarité familiale ou d'accompagnement de fin de vie</b>	Décision. Pièces justificatives des cotisations versées volontairement.
<b>Temps partiel ou mi-temps thérapeutique</b>	- Déclaration d'une période:arrêté plaçant à temps partiel ou mi-temps thérapeutique -Fin de période :arrêté de réintégration à temps plein
<b>Période de services hors d'Europe Géographique (Bonification pour services hors d'Europe)</b> <i>Il s'agit de services effectifs : la durée des congés annuels, de longue maladie ou de longue durée pris hors du territoire sont exclus du dispositif.</i>	Document indiquant les périodes ou missions hors d'Europe avec mention des : dates de d'arrivées, de départ, affectation, taux d'activité, congés passés hors du territoire d'exercice.
<b>Bonification d'enseignement technique</b>  <i>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour les militaires relevant de la Marine et uniquement pour ces derniers =&gt;</i>	Pièce indiquant le texte en application duquel le concours externe de recrutement a été organisé et attestation du ou des employeurs justifiant la durée de l'activité professionnelle (exigée pour pouvoir se présenter au concours). Copie du diplôme le plus élevé obtenu avant la présentation au concours.  EGS
<b>Bonification pour services aériens, sous-marins ou subaquatiques commandes</b> <i>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour les militaires relevant de la Marine et uniquement pour ces derniers =&gt;</i>	Relevés individuels des services aériens, des services sous-marins ou subaquatiques  EGS

Demande de correction ou d'ajout	Pièces justificatives à transmettre
<b>Périodes d'études rachetées</b>	Décompte périodes rachetées (avec durée périodes, montant de la contribution), demande de prise en compte/de rachat, pièce attestant le rachat/ le versement de la contribution, titre de perception, déclaration de recettes + option choisie.
<b>Services validés</b>	Certificat ou décision de validation, acceptation de la demande, décompte des services validés
<b>Nouvelle bonification indiciaire ( NBI)</b>  <i>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour les militaires relevant de la Marine et uniquement pour ces derniers =&gt;</i>	Premier(s) et dernier(s) bulletins de salaire par année civile concernée par la perception de la NBI.  EGS
<b>Handicap du fonctionnaire</b>	Intégralité des photocopies des attestations de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de(s) la carte(s) d'invalidité ou de(s) cartes de mobilité inclusion (portant la mention « invalidité ») justifiant de l'incapacité pendant la durée d'assurance exigée. - Le cas échéant, avis de la commission handicap (CNAV) <b>Nota</b> : la liste « exhaustive » des pièces justificatives du handicap fixée par <a href="#">l'arrêté du 24 juillet 2015 relatif à la liste des documents attestant le taux d'incapacité permanente défini à l'article D. 351-1-6 du code de la sécurité sociale.</a>
<b>Handicap de l'enfant à 80 %</b>	Photocopie de l'ensemble des cartes d'invalidité pour les périodes pendant lesquelles l'enfant a été reconnu invalide à au moins 80 %
<b>Grade et Indice</b>  <b>EMPLOYEUR</b>	Aucune correction ne sera apportée sur cette rubrique, qui doit être renseignée annuellement par votre employeur. Pour information : le grade et échelon retenus pour le calcul de la pension sont ceux détenus pendant <u>au moins 6 mois</u> à la date de radiation des cadres. Toutefois, dans le simulateur vous aurez la possibilité d'indiquer l'indice que vous êtes susceptible de détenir( sous réserve de l'avoir détenu au moins 6 mois avant votre radiation des cadres).
<b>Trimestres autres régimes</b>  <b>EMPLOYEUR</b>	Ces données ne sont disponibles avant 45 ans. Aucune modification ne sera apportée sur cette rubrique par le Service des retraites de l'État. En effet, cette donnée est alimentée périodiquement par les régimes concernés. En cas d'anomalie veuillez vous rapprocher du régime concerné